

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 14 décembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016**

**2016 DU 192-1** Approbation du bilan de la mise à disposition du public du projet de création de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14<sup>e</sup>).

**MM. Jean-Louis MISSIKA, Ian BROSSAT, M<sup>mes</sup> Nawel OUMER,  
Alexandra CORDEBARD et M. Jean-François MARTINS, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.311-1 et R.311-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.122-1 et suivants, R.122-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2014 DU 1113-1 des 17, 18 et 19 novembre 2014, ayant approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à l'aménagement de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2016 DU 1 des 4, 5, et 6 juillet 2016 ayant approuvé la modification générale du PLU ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2016 DU 132 des 4, 5, et 6 juillet 2016 ayant approuvé le bilan de la concertation préalable et les modalités de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul (14<sup>e</sup>) ;

Vu le dossier de la mise à disposition du projet de création de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul comprenant notamment l'étude d'impact environnemental et ses annexes ;

Vu les projets de délibération 2016 DU 192-1 à 5 en date du 29 novembre 2016 par lesquels Madame la Maire de Paris lui propose :

- 1- d'approuver le bilan de la mise à disposition du public du projet de création de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul ;
- 2- d'approuver le dossier de création de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul ;
- 3- d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul ;
- 4- d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul ;
- 5- d'approuver le contrat de concession d'aménagement de la ZAC avec la SPLA PARIS BATIGNOLLES AMENAGEMENT et de l'autoriser à le signer ;

Vu le bilan de la mise à disposition du public du projet de création de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Jean-Louis MISSIKA, Ian BROSSAT, au nom de la 5<sup>e</sup> Commission, Mesdames Nawel OUMER, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission, Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission, et Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le bilan de la mise à disposition du public du projet de création de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14<sup>e</sup> arrondissement), tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris, et publiée au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris. Elle sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de Ville de Paris et en mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**